

**Bike Cleaner****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : Bike Cleaner  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Nettoyant  
Détergent selon le Règlement (CE) no 648/2004

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucune utilisation déconseillée connue

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
☐ +32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**Fabricant du produit**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
☐ +32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient: amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-; alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium.

Mention d'avertissement Danger

**Phrases H**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Phrases P**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

# Bike Cleaner

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
2,2'-iminodiéthanol 01-2119488930-28	111-42-2 203-868-0	1%<C<3%	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(2)	Constituant
amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)- 01-2119490100-53		3%<C<5%	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(10)	Constituant
alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium 01-2119488639-16	68891-38-3 500-234-8	10%<C<25%	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(8)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

##### Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire.

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

2 / 17

# Bike Cleaner

## Après ingestion:

Pas d'effets connus.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction dangereux

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone) et formation de petites quantités de vapeurs nitreuses.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction polluants.

Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

#### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

3 / 17

# Bike Cleaner

Matière synthétique.

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### Belgique

Diéthanolamine	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.46 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	2 mg/m <sup>3</sup>

##### France

Diéthanolamine	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	3 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	15 mg/m <sup>3</sup>

##### USA (TLV-ACGIH)

Diéthanolamine	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	1 mg/m <sup>3</sup> (IFV)
----------------	---	---------------------------

(IFV): Inhalable fraction and vapor

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

Diéthanolamine (Aminoethanol Compounds II)	NIOSH	3509
Diéthanolamine	OSHA	2018

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL - Travailleurs

###### 2,2'-iminodiéthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.13 mg/kg bw/jour	

###### amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	73.4 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.16 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	93.6 µg/cm <sup>2</sup>	

###### alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	175 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2750 mg/kg bw/jour	

##### DNEL/DMEL - Grand public

###### 2,2'-iminodiéthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.07 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.06 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.25 mg/m <sup>3</sup>	

###### amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	21.73 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	56.2 µg/cm <sup>2</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	6.25 mg/kg bw/jour	

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

4 / 17

# Bike Cleaner

alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	52 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1650 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	15 mg/kg bw/jour	

PNEC

2,2'-iminodiéthanol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.0156 mg/l	
Eau de mer	0.00156 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.097 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.0718 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.00718 mg/kg sédiment dw	
STP	100 mg/l	
Sol	0.00518 mg/kg sol dw	
Oral	1.04 mg/kg alimentation	

amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.007 mg/l	
Eau de mer	0.001 mg/l	
STP	830 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.195 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.019 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.035 mg/kg sol dw	

alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.24 mg/l	
Eau de mer	0.024 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.071 mg/l	
STP	10 g/l	
Sédiment d'eau douce	0.917 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.092 mg/kg sédiment dw	
Sol	7.5 mg/kg sol dw	

## 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants.

#### c) Protection des yeux:

Écran facial.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Taille des particules	Sans objet (liquide)

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

5 / 17

# Bike Cleaner

Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Non combustible
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Densité relative	1
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

## 9.2. Autres informations

Densité absolue	1000 kg/m <sup>3</sup>
-----------------	------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone) et formation de petites quantités de vapeurs nitreuses.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### 2,2'-iminodiéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1600 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL0	Équivalent à OCDE 403	0.2 mg/l	8 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

6 / 17

# Bike Cleaner

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 2000 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Autres	> 2000 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)						Dispense de données	

## alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	4100 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

### Corrosion/irritation

#### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2,2'-iminodiéthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Très irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Dermal	Irritant	Équivalent à OCDE 404		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405			Lapin	Read-across	Administration unique
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h		Lapin	Valeur expérimentale	

## alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
Oeil	Lésions oculaires graves					Jugement d'experts	
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2,2'-iminodiéthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermal	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	



# Bike Cleaner

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406	48 h	24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

## alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2,2'-iminodiéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	14 mg/kg bw/jour	Rein; sang	Modifications hématologiques; néphropathie; poids du rein	13 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Oral	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	104 mg/kg bw/jour	Foie	Histopathologie	13 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale
Dermal	LOAEL	Équivalent à OCDE 411	32 mg/kg bw/jour	Sang; rein; peau	Modifications hématologiques; néphropathie; hyperkératose peau	13 semaine(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation	NOAEC	OCDE 413	15 mg/m <sup>3</sup>	Sang; foie; testicules; prostate; rein	Effets rénaux; influence sur l'appareil reproducteur mâle; effets au niveau du foie	90 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 407	> 750 mg/kg bw/jour		Aucun effet	4 semaines (5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Read-across
Dermal	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	50 mg/l		Aucun effet	14 semaines (5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

## alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 408	> 225 mg/kg bw/jour		Aucun effet	90 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal	NOEL	Équivalent à OCDE 411	≥ 195 mg/l		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (5 jours/semaine)	Souris (masculin/féminin)	Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange



# Bike Cleaner

## 2,2'-iminodiéthanol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Escherichia coli		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

## alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## 2,2'-iminodiéthanol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

## alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 475		Souris (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## Cancérogénicité

### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## 2,2'-iminodiéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Dermal	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	32 mg/kg bw/jour	103 semaine(s)	Rat (masculin/féminin)			Valeur expérimentale
Dermal	LOAEL	Équivalent à OCDE 451	40 mg/kg bw/jour	103 semaine(s)	Souris (masculin/féminin)			Valeur expérimentale

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Dermal	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène		104 semaines (5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

## alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité pour la reproduction

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

9 / 17

# Bike Cleaner

## Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### 2,2'-iminodiéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	150 mg/kg bw/jour	6 jours (gestation, tous les jours) - 15 jours (gestation, tous les jours)	Rat		Sang	Valeur expérimentale
	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	35 mg/kg bw/jour	6 jours (gestation, tous les jours) - 18 jours (gestation, tous les jours)	Lapin	Prise du poids corporel		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC (P)	OCDE 416	300 mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Fertilité; fonction reproductrice; toxicité systémique		Read-across

### amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	> 1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	> 1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité								Dispense de données

### alcools, C12-14, éthoxylés < 2,5 mol EO, sulfates, sels de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	> 1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	> 1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	300 mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

### Toxicité autres effets

#### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Bike Cleaner

Pas d'effets connus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Bike Cleaner

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

# Bike Cleaner

## 2,2'-iminodiéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ASTM E729-80	1460 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	EPA 660/3 - 75/009	55 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Autres	2.2 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Autres	0.78 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	OCDE 209	> 1000 mg/l	30 minutes				Valeur expérimentale

## amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2.4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	3.2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC	Méthode C.3 de l'UE	2 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	EbC50	Méthode C.3 de l'UE	23.4 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 204	0.32 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	0.07 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	DIN 38412-8	6 g/l	72 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité d'organismes sédimentaires								Dispense de données

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol						Dispense de données
Toxicité micro-organismes du sol						Dispense de données
Toxicité plantes terrestres						Dispense de données
Toxicité autres organismes terrestres						Dispense de données
Toxicité oiseaux						Dispense de données

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

11 / 17

# Bike Cleaner

alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	7.1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	7.4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	27.7 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	0.95 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 204	0.2 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	0.27 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	DIN 38412-8	> 10 g/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité d'organismes sédimentaires								Dispense de données

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol	NOEC	OCDE 222	750 mg/kg sol dw	56 jour(s)	Eisenia fetida	Valeur expérimentale
	CE50	OCDE 222	> 750 mg/kg sol dw	56 jour(s)	Eisenia fetida	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes du sol						Dispense de données
Toxicité plantes terrestres						Dispense de données
Toxicité oiseaux						Dispense de données

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

## Conclusion

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### 2,2'-iminodiéthanol

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	93 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	92.5 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	0.5129 jour(s)	1500000 /cm <sup>3</sup>	Valeur calculée

#### Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
			Dispense de données

alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Méthode C.4 de l'UE	100 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
			Dispense de données

## Conclusion

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

12 / 17

# Bike Cleaner

## Bike Cleaner

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

### 2,2'-iminodiéthanol

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		-2.46	25 °C	Données d'essai

### amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

#### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.00	65.36			Valeur calculée

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		1.35 - 4.84	20 °C	Valeur expérimentale

### alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

#### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
					Dispense de données

#### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
					Dispense de données

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 123		0.3	23 °C	Valeur expérimentale

### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4. Mobilité dans le sol

### 2,2'-iminodiéthanol

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0	Valeur estimative
	SRC PCKOCWIN v2.0	-1.1472	Valeur estimative

#### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.000004 Pa.m <sup>3</sup> /mol	SRC HENRYWIN v3.10	25 °C		Valeur calculée

#### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	0 %		0 %	0 %	99.99 %	Valeur calculée

### amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	243 l/kg	Valeur calculée

#### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.00000374 Pa.m <sup>3</sup> /mol	SRC HENRYWIN v3.20	25 °C		Valeur calculée

#### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	0.0369 %		0.251 %	71.69 %	27.66 %	Valeur calculée

# Bike Cleaner

alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	Autres	0.34	QSAR

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	0.000000004 %	0.00000997 %	0.0159 %	0.0158 %	100 %	Valeur calculée

## Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Autres effets néfastes

Bike Cleaner

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 29\* (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): détergents contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

14 / 17

# Bike Cleaner

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0 %	
0 g/l	

Composants conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 et modifications  
<5% agents de surface anioniques, 15-30% agents de surface non ioniques

#### REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-	<p>1. Ne peuvent être utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers,</li><li>— dans des farces et attrapes,</li><li>— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.</li></ul> <p>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,</li><li>— s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).</li></ul> <p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li><li>b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li><li>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.6. Au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1<sup>er</sup> décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»</li></ul>

#### Législation nationale Belgique

##### Bike Cleaner

Aucun renseignement disponible

##### 2,2'-iminodiéthanol

Résorption peau	Diéthanolamine; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
-----------------	---

#### Législation nationale Pays-Bas

##### Bike Cleaner

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	A (3)

#### Législation nationale France

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

15 / 17



# Bike Cleaner

## Bike Cleaner

Aucun renseignement disponible

### Législation nationale Allemagne

#### Bike Cleaner

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

#### 2,2'-iminodiéthanol

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

#### amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés, N, N-bis(hydroxyéthyl)-

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

#### alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

### Législation nationale UK

#### Bike Cleaner

Aucun renseignement disponible

### Autres données pertinentes

#### Bike Cleaner

Aucun renseignement disponible

#### 2,2'-iminodiéthanol

Skin absorption	Diethanolamine; Skin; Danger of cutaneous absorption
CIRC - classification	2B; Diethanolamine
TLV - Carcinogen	Diethanolamine; A3

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, foie, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

### Limites de concentration spécifiques CLP

alcools, C12-14, éthoxylés < 2.5 mol EO, sulfates, sels de sodium	C ≥ 10 %	Eye Damage 1;H318	ECHA
	5 % ≤ C < 10 %	Eye Irrit 2;H319	ECHA

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre.

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2015-04-24

Date de la révision: 2017-05-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56191

16 / 17

# Bike Cleaner

Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.

SA  
D  
S